



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 12 JANVIER 2021

COVID-19 :

En 2021, la CAVEC amplifie son dispositif d'aides sociales et garantit à ses affiliés impactés une protection sociale au plus près de leurs besoins

Mobilisée depuis début mars 2020, la Caisse d'assurance vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes (CAVEC) a mis en place plusieurs dispositifs afin d'accompagner les cabinets face à la crise et venir en aide aux affiliés en difficulté. De façon régulière, la CAVEC ajuste ses mesures en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des informations gouvernementales. C'est ainsi qu'elle vient de voter la mise en place d'une aide sociale renforcée en faveur des affiliés atteints de la COVID-19, couvrant les 90 premiers jours d'arrêt maladie, à hauteur de 90 € par jour.

Des aides financières et sociales adaptées aux besoins de chaque affilié

Fin 2020, la CAVEC a décidé de maintenir et amplifier ses aides sociales au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin dans le cadre de leur activité professionnelle, en complément des mesures de report de paiement des cotisations déjà votées par son conseil d'administration.

Ce dispositif d'aide s'adresse à tous les experts-comptables et commissaires aux comptes en activité qui ne sont pas visés (ou insuffisamment visés voire exclus) par les mesures existantes de l'État ou des autres organismes :

- *Pour les affiliés malades : la CAVEC donne des aides en numéraire aux affiliés cotisants qui sont atteints de la Covid-19*

Jusqu'au 30 juin 2021, une aide sociale est accordée pendant la période de maladie à hauteur de 90 € par jour, (déduction faite des indemnités versées par l'assurance maladie pour les salariés), pendant les 90 premiers jours d'arrêt.

La CAVEC prend également en charge les frais de garde d'enfants, pour les personnes malades de la Covid-19.

- *Pour les nouveaux affiliés : la CAVEC aide également financièrement les nouveaux affiliés qui ont créé leur cabinet après le 1^{er} janvier 2019 et dont l'exercice professionnel a été fortement perturbé par la période de pandémie*

Avec un faible chiffre d'affaires et des emprunts à rembourser, il leur est plus difficile de sortir de la crise sanitaire. Sur justificatif de leur perte d'opportunités et d'encaissements liés à la crise sanitaire, la commission sociale de la CAVEC, après étude du dossier, est en mesure d'allouer des secours financiers.

- *Pour tous les affiliés qui se trouvent en grande difficulté en raison de la crise liée à la Covid-19 : la CAVEC a également augmenté le montant du fonds social afin de pouvoir accompagner le plus grand nombre.*

Les aides sont attribuées sur dossier par la commission d'action sociale qui étudie les dossiers et alloue des aides.

Des aides de soutien moral

La CAVEC s'est associée au Conseil supérieur de l'Ordre et à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour mettre en place un dispositif téléphonique de soutien et d'écoute gratuite et confidentielle pour les professionnels qui rencontrent des difficultés. Le numéro vert à composer est le 0 800 501 201.

Toutes les mesures pourront encore être ajustées et élargies en fonction de l'évolution de la situation et des informations disponibles.

Dans une crise comme celle que nous vivons, les élus, tous experts-comptables ou commissaires aux comptes, sont plus que jamais à l'écoute des affiliés afin de leur proposer une protection sociale adaptée à leurs besoins.



A PROPOS

La CAVEC, la caisse de retraite et de prévoyance des experts-comptables et des commissaires aux comptes, gérée par la profession pour la profession, pilote des régimes de retraite et de prévoyance adaptés aux besoins de ses affiliés et les gère avec responsabilité, efficacité et indépendance. Elle a su faire évoluer ses régimes, assurer ses engagements, se constituer des réserves solides qui représentent aujourd'hui près de 10 ans de prestation. Ce résultat est le fruit d'un pilotage proactif de la valeur du point servi et de la valeur du point versé, conjugué à une gestion prudente, dynamique et responsable des réserves.

Si la CAVEC a su construire, en 70 ans, un système de protection sociale pérenne, c'est qu'elle est exclusivement gouvernée par des représentants de la profession, qui connaissent d'expérience les besoins à pourvoir, les risques à couvrir, les spécificités à prendre en compte. Sa participation à l'écosystème de la profession lui permet d'être en rapport permanent avec les institutions et les syndicats.

Contact presse :

Xénia ARRIGNON

xarrignon@lobbsohn.com

06 12 36 57 26